

Assemblée générale du 14/06/2018

Sur l'année 2017

Rapport Moral

Je voudrais tout d'abord vous remercier tous pour votre présence aujourd'hui, présence bienveillante que vous soyez bénévoles, donateurs ou membres d'organisations partenaires. Votre soutien, vous le savez, nous est indispensable. Je vous propose ce rapport moral en deux temps.

1. Les aspects encourageants :

1.1. Sur le plan humain, tout d'abord :

1.1.1. Les résidents : Nous avons pu accueillir 26 résidents en 2017. Ils ont su pour la plupart mettre à profit leur séjour à ALERPI pour rebondir et éviter de retomber dans le cercle infernal des récidives.

Ils font souvent preuve de ténacité pour retrouver un travail, rétablir des liens familiaux abîmés voire interrompus, se loger.

D'autres hélas, ont la plus grande difficulté à se remobiliser, certains, restant très fragiles.

Deux nouveautés nous paraissent importantes à relever :

+ Au cours de cette année, nous avons constaté l'implication forte de plusieurs dans la vie de la maison et dans la prise en charge de la gestion matérielle. Ainsi, les volets de St François ont été entièrement repeints, le studio 4 a été remis en peinture après un problème d'infiltration, la cour et le jardin sont nettoyés régulièrement.

La cuisine collective est désormais utilisée plus intensément pour préparer dans la semaine des repas réunissant, selon les circonstances, résidents et permanents.

+ Nous remarquons aussi une évolution positive des relations entre les résidents : plusieurs n'ont pas hésité à apporter leur soutien à d'autres, appuyant ainsi efficacement notre action.

1.1.2. Les bénévoles, forcément divers eux aussi, mettent tout en œuvre, pour aider à cette reconstruction. Nous ne citerons pas de nom, ils se reconnaîtront. Leur intervention prend des formes multiples.

Ainsi, devenir bénévole à ALERPI ça peut être :

- + Assurer une permanence de jour ou de nuit
- + Accompagner pour une sortie, un spectacle
- + Raccourcir un pantalon ou préparer un repas
- + Parler ou ... être à l'écoute
- + Nettoyer, préparer un studio pour une arrivée prochaine
- + Faire les provisions
- + Aider à trier des papiers personnels, à réaliser des démarches internet
- + Participer à la maintenance des locaux.

Autant de gestes susceptibles de profiter aux résidents dans cette relation, longue, souvent de 6 à 8 mois.

Et, inversement, nous apprenons beaucoup des personnes accueillies qui, souvent, n'ont pas été gâtés par la vie.

La réunion mensuelle est toujours bien suivie et permet d'échanger sur les problèmes rencontrés, faire le point sur les résidents et préparer le mois à venir. Notons que cette année encore, de nouveaux arrivés ont pris toute leur part pour assurer des permanences.

1.1.3. Il faut aussi faire allusion au travail du bureau : les tâches y sont bien réparties et nous fonctionnons en équipe. Le point hebdomadaire du mardi permet d'appuyer l'action d'Emmanuelle et de prendre les décisions qui s'imposent.

1.1.4. Les stagiaires :

Chaque année, nous accueillons des stagiaires de l'IRTS placés sous la responsabilité du travailleur social. Léna, Christophe, Hermesse plus récemment, se sont pleinement impliqués et ils nous ont facilité la tâche en secondant efficacement Emmanuelle et en participant aux permanences.

1.2. **Sur le plan de la relation avec l'administration pénitentiaire** :

Cette relation s'est traduite par le renouvellement de la convention de partenariat avec le SPIP. Je vous rappelle que dans ce cadre, nous accueillons des personnes qui terminent leur peine à ALERPI en placement extérieur. Nous percevons alors, un prix de journée de 32 €. Chaque semaine Emmanuelle envoie aux référents du SPIP l'état d'avancement des démarches effectuées avec chacun. Nous reviendrons sur ce point dans la 2^{ème} partie.

Au cours d'une récente rencontre, nous avons présenté ALERPI à 3 juges d'application des peines qui travaillent à METZ. Ils ont visité les locaux et l'échange que nous avons eu ensuite a été très fructueux. Ils nous ont remerciés pour le travail accompli en vue de la réinsertion des personnes récemment libérées ou en fin de peine.

1.3. **Sur le plan des finances** :

Elles sont à l'équilibre pour 2017 et les perspectives 2018 sont correctes.

+ La subvention de 5000 € accordée par la Fondation de France nous a permis de réaliser le projet évoqué l'an dernier : la création d'un studio dit polyvalent. Merci donc à la Fondation de France, pour cette aide. Ce studio est désormais disponible et doit nous permettre, en cas de difficulté ou de blocage, de loger temporairement un nouvel arrivant.

+ Nous avons pu, par ailleurs, pérenniser l'intervention hebdomadaire du personnel ARELIA pour quelques heures de ménage.

1.4. **Sur le plan du cadre de vie** :

Conscients de l'intérêt, pour ALERPI, d'être logés en centre ville et dans des locaux spacieux, nous gardons le souci de valoriser ce cadre matériel. Au fur et à mesure de leur libération, les studios bénéficient de la réfection qui s'impose.

Vous pouvez constater que cette salle de réunion commence à changer d'allure.

La remise en peinture et le sol sont prévus pour le mois de septembre. Que soient remerciées les sœurs de la Congrégation de Saint André de PELTRE attentives à nos démarches.

2. Les aspects qui nous préoccupent actuellement :

2.1. La durée des placements extérieurs :

Déterminée par le JAP (Juge d'application des peines) elle était en général fixée à 5, 6 mois, parfois moins. En 2017, sont arrivés certains résidents avec un placement beaucoup plus long, de 18 à 20 mois. Nous avons dû remodeler un règlement d'admission des PE en précisant aux SPIP des différents centres de détention que nous souhaitions, dans la mesure du possible, ne pas aller au-delà de 6 à 8 mois. En effet le nombre de demandes d'accueil, en progression, est passé en cinq ans, en moyenne, de 70 à 120. Dans l'intérêt des personnes accueillies, il n'est pas souhaitable de prolonger les séjours.

2.2. Le dialogue direct avec les conseillers pénitentiaires chargés du suivi de nos résidents :

Il nous semble qu'il devrait pouvoir s'améliorer. Des échanges plus réguliers, un dialogue plus confiant, des informations transmises plus rapidement, notamment pour les permissions de weekend, ne pourraient que contribuer à un fonctionnement plus efficace.

2.3. L'aide à l'installation dans un appartement à la sortie d'ALERPI :

Ce passage à l'autonomie est toujours délicat à mettre en œuvre.

Petit rappel : nous versions, jusqu'à la fin 2017, 50 € de pécule à tous les résidents en placement extérieur, quelque soit leur revenu. Le CA a décidé de réorienter cette aide de deux façons :

- En proposant d'avancer la somme correspondant à celle du Fonds de Solidarité Logement (FSL) versée par le Conseil Départemental au nouveau locataire. La décision de ce versement peut être prise par la commission du CD avec un peu de retard. Si nous avançons cette somme, le loueur est plus enclin à donner une réponse positive. Une rencontre récente avec les responsables de ce secteur au Conseil Départemental nous a permis de faire connaissance mais il ne semble pas, pour l'instant, que le FSL puisse nous être reversé directement lorsque nous avançons cette somme.
- D'autre part, pour encourager les résidents à anticiper cette sortie de la structure, le CA a pris la décision suivante : nous abondons, à hauteur maximum de 250 €, la somme que le résident aura réussi à mettre de côté durant son séjour à ALERPI.

2.4. Les résidents qui ont quitté la structure :

Lorsqu'ils sont encore très isolés sur le plan familial ils reviennent volontiers pour y conserver les liens créés ou tout simplement prendre un repas, un café et échanger. Les « anciens » qui nous donnent des nouvelles, parfois de loin, sont pour nous un encouragement. La disponibilité ainsi requise n'est pas, dans certains cas, facile à doser.

2.5. Les permanences à assurer 24 h sur 24 :

Jusqu'à présent, en 11 années d'existence, nous n'avons pas rencontré de difficulté majeure pour assurer notre présence permanente ici. D'ordinaire, les périodes avec jours fériés, de vacances, sont plus tendues mais ont pu être assumées. Hélas, depuis quelques temps, le planning mensuel est plus difficile à remplir. La prise en charge des weekends est moins aisée. En effet, quelques permanents ont dû nous quitter provisoirement ou définitivement (Déménagements, raisons familiales). Nous avons donc besoin d'intégrer de nouveaux bénévoles : assurer une, deux permanences dans le mois nous rend un grand service.

Pour anticiper d'éventuelles difficultés sur ce point, nous avons d'ores et déjà travaillé dans trois directions :

- Nous faire mieux connaître en renouvelant la présentation du triptyque ALERPI que vous avez sous les yeux. Un grand merci d'abord à Raoul pour son implication totale dans ce projet. Il nous a fourni un outil, vous en conviendrez, de grande qualité. N'hésitez pas à nous en demander pour le diffuser autour de vous.
- Recruter une personne pour assurer les nuits des weekends durant les 5 semaines de congé de Dzevad. Christophe, stagiaire en 2017, qui connaît bien la maison assurera cette tâche pour l'été qui vient. Ceci constitue une nouvelle charge financière.
- Elargir la palette des possibles en répondant récemment à l'initiative du CCAS et nous présenter pour que de nouveaux bénévoles nous rejoignent.

Voici donc présentées, avec autant d'objectivité que possible, nos raisons d'être confiants et nos sujets de préoccupation, en somme, nos forces et nos faiblesses.

Pour ma part, je sais pouvoir compter :

- sur mes collègues du bureau et du CA
- sur l'équipe des permanents,
- sur le professionnalisme d'Emmanuelle,
- sur vous tous, ici présents, et ceux qui n'ont pu être disponibles aujourd'hui, pour qu'ALERPI puisse continuer à faire vivre ce lieu alternatif à la détention.

Je vous remercie.

Jacques SIDOBRE